

Division du commerce  
Service GATT

---

Genève, le 14 novembre 1973

787.3 - D/mr

CONFIDENTIEL

Note aux destinataires  
des rapports concernant les travaux  
du Comité des négociations commerciales du GATT

---

Veillez trouver ci-joint le rapport relatif à la première réunion du Comité des négociations commerciales (CNC) du GATT qui s'est tenue à Genève du 24 au 26 octobre 1973.

Comme vous pourrez le constater, ce rapport rend compte d'une manière détaillée des travaux du CNC ainsi que des discussions qui ont eu lieu en marge de ses réunions. Il nous a paru qu'une telle manière de procéder permettrait de mieux faire ressortir les circonstances qui ont empêché le CNC de prendre une décision quant à la poursuite des travaux préparatoires des négociations.

Depuis la fin de la réunion, les porte-paroles des Etats-Unis d'une part, et de la Commission des CE d'autre part, se sont efforcés de rejeter sur la partie adverse la responsabilité du "deadlock" actuel : les Etats-Unis soulignent que les Communautés, en voulant trancher à ce stade de questions qui relèvent de la négociation elle-même, ont empêché les travaux préparatoires de se poursuivre; les Communautés affirment que les Etats-Unis, tout en ne disposant pas des pouvoirs nécessaires pour négocier, cherchent par des artifices de procédure à grignoter la position de négociation des CE.

Il n'en demeure pas moins que la "balle" est actuellement dans le camp des CE. En effet, les deux propositions de compromis visant à assurer la poursuite des travaux préparatoires, présentées en fin de réunion par le Japon et par le Directeur général, ont été acceptées par tous les membres du CNC, y compris les Etats-Unis, alors que la CEE se réservait un délai de réflexion.

- 2 -

Le retard intervenu entre-temps dans la procédure devant conduire à l'adoption de la législation commerciale américaine pourrait fournir un prétexte aux CE pour ne pas se prononcer rapidement. C'est pourquoi M. Long a réuni vendredi dernier un certain nombre de chefs de délégation, mais non ceux des CE et des Etats-Unis, pour faire le point.

A cette occasion, l'unanimité s'est faite pour considérer que, malgré le délai supplémentaire intervenu dans l'examen de la législation américaine, les travaux préparatoires en vue des nouvelles négociations devaient être poursuivis normalement. Par conséquent, M. Long a été encouragé à rappeler aux Communautés l'engagement qu'elles avaient pris de donner une réponse à bref délai.

Aux dernières nouvelles, ni le Comité 113 ni le COREPER ne sont encore parvenus à un accord quant à la position à prendre par les Communautés au sujet des compromis soumis au CNC. La question sera reprise à Bruxelles le 22 novembre, ce qui signifie que la réunion du CNC au niveau technique prévue dans l'un des compromis pour le 19 novembre devra en tout cas être reportée.

Au cours de la réunion chez M. Long, le représentant de la Suisse a préconisé que l'on procède à un nouvel examen de la situation après l'échéance du 22. Il a par ailleurs donné son accord préliminaire à l'idée d'une convocation du CNC avant la fin de l'année, si celui-ci ne pouvait se réunir au niveau technique. Il a motivé sa position par le souci d'éviter le "pourrissement" de la situation qui résulterait d'un arrêt prolongé de toutes activités de préparation des négociations du GATT.

